

ANNEXE
CALENDRIER DE DEMANDE
DE CHANGEMENT TRIMESTRIEL DE FORFAIT 2021/2022

	MOIS D'APPLICATION DU CHANGEMENT	DATE LIMITE RECEPTION DES DEMANDES
Pour le 2ème trimestre	janv-22	17/12/21 à 16h
Pour le 3ème trimestre	avr-22	31/03/22 à 16h

Le changement de forfait s'applique au premier jour du mois suivant le dépôt et la validation de la demande (modalité dérogatoire pour les étudiants boursiers pendant la durée du dispositif gouvernemental relatif au repas à 1€).